



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

2016-863-DAAF

DREAL Centre-Val de Loire

17 JUN 2016

Courrier Arrivé BEEVAC

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

1. Intitulé du projet

Défrichement de 1,5837 ha de bois - lieu dit les veillas
Commune de Dhuisson

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Dhuisson

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BUFFET, Maire

RCS / SIRET

121411007451000971

Forme juridique

CT

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 ^a	Défrichement d'une superficie de 1,5837 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 1,5837 Ha de bois au lieu-dit
les veillas, commune de Dhuisson.

4.2 Objectifs du projet

Implémentation d'un village de loisirs - Construction
d'hébergements touristiques et d'habits de bien

Réalisation de 33 lots représentant 180 unités
pour une capacité d'accueil portée à 972 lits

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Notice d'impact - dossier de dépôt
(B.E Thema Mai 2007)
- Dossier d'évaluation incidences Natura 2000
(B.E Thema Mai 2007)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de dépôt

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie déposée	1ha 5837.
Superficie totale	16ha 6650.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Veillas
C^{ne} de Oheizon

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 39' 26" E

Lat. 47° 36' 45" S

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zone classée NL (hébergement de loisirs - Touristiques)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU Approbation le 15 Feb 2016

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sologne
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est considéré comme sans effet sur ce thème. L'étude d'impact NAC 2007,

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>- Deliberations du CM et du Comité Syndical SIAF donnant pour - à n. le name de DHU303 [annexe 1]</p> <p>- Impacts des opérations de défrichement. [Rub. 6]</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

α

Fait à

Dhuizon

le

16 juin 2016

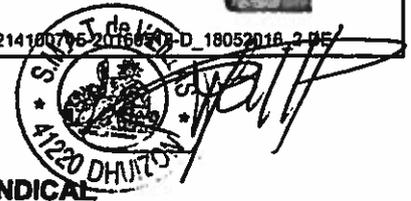
Signature



[Handwritten signature]

LOCALISATION DES PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 MAI 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit Mai à onze heures, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Touristique des Veillas, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BUFFET - Président.

Etaient présents : Mme SORIN
Messieurs BUFFET, FUSIL, MORAND, PRINCE,
M. MAURICE, M. LOISEAU sans voix délibérative

Absents Excusés : M. MARCHAND, M. TOUCHAIN

Secrétaire de séance : M. Daniel FUSIL

2. Demande d'autorisation de défricher : pouvoir à Monsieur le Maire de Dhuizon.

VU l'arrêté n°2007-184-12 en date du 2007-184-12 relatif à une autorisation de défricher.

VU l'arrêté municipal en date du 3 Décembre 2015 prorogeant le permis de construire 041.074.07.0016 relatif à la construction d'une résidence de tourisme pour une durée d'une année à compter du 20 décembre 2015.

CONSIDERANT la nécessité de déposer une nouvelle demande d'autorisation de défricher pour la réalisation de construction,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de Dhuizon pour déposer la demande de défricher et signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Votants : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance
Les jour et mois susdits,
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie certifiée conforme,
Le président, M. BUFFET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MAI 2016

L'an deux mil seize le dix-neuf du mois de Mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etalent présents : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Daniel FUSIL, Yves TOUCHAIN, Raymond BEY, Manuela CIZEAU, Johanna CLAUZEL, Patrick COCHON, Jean-Louis FRANCHET, Carole LE BRETON, Michèle MANCEAU, Marine RABIER, Thierry TOUTAIN, André VANNEAU

Absente excusée : Sandra GAUTHIER ayant donné procuration à M. Thierry TOUTAIN

Secrétaire de séance : Johanna CLAUZEL

1. Demande d'autorisation de défricher : pouvoir à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose la nécessité de redéposer une demande d'autorisation de défricher sur le site de Veillas, devant supporter la construction d'une résidence de tourisme.

VU l'arrêté n°2007-184-12 en date du 2007-184-12 relatif à une autorisation de défricher.

VU l'arrêté municipal en date du 3 Décembre 2015 prorogeant le permis de construire 041.074.07.0016 relatif à la construction d'une résidence de tourisme pour une durée d'une année à compter du 20 décembre 2015.

CONSIDERANT la nécessité de déposer une nouvelle demande d'autorisation de défricher pour la réalisation de construction,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de Dhuizon pour déposer la demande de défricher et signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Votants : 15 dont 1 procuration

Pour : 15 :

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance
Les jour et mois susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme,
Le maire, M. BUFFET



Impacts des opérations de défrichement

N° parcelle	Surface (en m ²)	Aménagements prévus, surface représentée et habitats naturels concernés
284	2 336 m ²	<p>La parcelle est concernée par l'implantation de l'îlot 1 et 2 respectivement de type B et D. Ils représentent chacun une surface au sol équivalente à 193,65 m² et 264,30 m² soit un total de 457,95 m². Les aménagements représentent au total 19,6 % de la surface totale de la parcelle.</p> <p>Les habitats naturels sous l'emprise des travaux sur cette parcelle sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ bois de chênes pédonculés et de bouleaux à sous-bois denses (îlot 1), ▪ landes sèches à faciès dégradé (îlots 1 et 2), ▪ terrains en friche (îlot 2). <p>Des opérations de débroussaillage sont susceptibles d'être réalisées concernant des espèces banales telles les ronces.</p> <p>En outre, une clôture végétale est prévue sur 85 m environ.</p>
285	11 158 m ²	<p>La parcelle est concernée par l'implantation des îlots 3, 4, 5, 6 et 7. Les îlots 3 et 4 sont de type B (193,65 m²), l'îlot 5 de type D (264,30 m²), l'îlot 6 de type C (202,23 m²) et l'îlot 7 de type H2 (188,48 m²). En outre, une aire de jeux d'enfants (800 m²) et un local poubelle (45 m²) sont projetés. Trois emplacements de stationnement sont également prévus en bordure immédiate de la voie d'accès principale au bâtiment d'accueil (125 m²). La superficie totale concernée est de 2 012,31 m² soit 18 % de la parcelle.</p> <p>Les habitats naturels concernés sur cette parcelle sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ bois de chênes pédonculés et de bouleaux à sous-bois denses (îlot 5), ▪ landes sèches à faciès dégradé (îlot 3, 4, 6 et local poubelle), ▪ terrain en friche (îlot 7), ▪ parcelles boisées de parc (jeux d'enfants). <p>Des opérations de débroussaillage sont susceptibles d'être réalisées concernant des espèces banales telles les ronces. L'implantation des îlots concerne des espaces d'ores et déjà anthropisés.</p> <p>En outre, une clôture végétale est prévue sur 45 m environ.</p>
291	3 223 m ²	<p>La parcelle est directement concernée par l'extension du bâtiment d'accueil (366,39 m²) et des surfaces alentours et la création d'une piscine et zones adjacentes (pour partie implantée sur cette parcelle soit environ 25 m²). Sur cette parcelle 391,39 m² d'aménagement sont prévus soit 12,14 % de la surface totale de la parcelle. Toutefois, la majorité des aménagements existe déjà.</p> <p>Les habitats naturels déterminés sur cette parcelle sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ parcelles boisées de parc (piscine et zones adjacentes), ▪ pelouse de parc (accueil). <p>Aucune opération de débroussaillage n'est prévue sur cette parcelle.</p>
292	117 m ²	Aucun aménagement spécifique n'est prévu sur cette parcelle.
293	75 m ²	La création de cheminement d'accès aux îlots est prévue sur cette parcelle ainsi que l'établissement de places de stationnement. Ces travaux ne nécessitent aucun abattage d'arbre ni d'opération de débroussaillage.

N° parcelle	Surface (en m ²)	Aménagements prévus, surface représentée et habitats naturels concernés
294 b	32 780 m ²	<p>La parcelle est directement concerné par le projet d'implantation d'une piscine (à l'ouest de l'Étang Neuf) et des surfaces de loisirs alentours. L'emprise totale de la piscine représente 1363 m² dont 1338 m² sur cette parcelle.</p> <p>De plus, la parcelle est concernée par l'implantation des îlots suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ îlot 8 de type H2 (188,48 m²), ▪ îlot 9 et 11 de type A (133,10 m²) soit un total de 266,2 m², ▪ îlot 10, 14, 16, 21 et une partie de l'îlot 18 de type B (193,65 m²) soit un total de 968,25 m², ▪ îlot 12 de type H1 (188,48 m²), ▪ îlot 13, 17, 19, 22 et 24 de type D (264,30 m²) soit un total de 1 321,5 m², ▪ îlots 15, 20 et 25 de type C (202,23 m²) soit un total de 606,69 m², ▪ îlots 23 de type E (188,48 m²). <p>Sur cette parcelle sont également prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un local à poubelle de 45 m², ▪ une voie d'accès au parking P 2 d'environ 380 m², ▪ une aire de jeux d'enfants de 280 m², ▪ des stationnements en face du parking P 1 d'environ 215 m². <p>L'emprise des aménagements prévus sur cette parcelle représente au total 5 986,08 m² soit 18,26 % de la surface de la parcelle.</p> <p>Les habitats naturels sous l'emprise des aménagements sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ terrains en friche (îlot 8), ▪ parcelles boisées de parc (îlot 8, piscine), ▪ futaie de chênes pédonculés (îlots 9 à 14) ▪ bois de chênes pédonculés et de bouleaux à sous-bois dense (îlot 16), ▪ bois de chênes pédonculés et de bouleaux (îlots 15 et 16, parking P 2), ▪ plantation de conifères (îlots 19 à 22 et 24, 25, parking P 2), ▪ culture (îlot 23), ▪ lande sèche (Parking P 2). <p>La futaie de chênes pédonculés est la principale formation végétale concernée par l'implantation des bâtiments sur cette parcelle. Compte tenu de la prise en compte de l'espacement entre les sujets lors du choix des aménagements, seuls quelques sujets (5 à 6 arbres de haut jet) seront abattus.</p> <p>Compte tenu de la nature du sous-bois au nord est de cette parcelle (pelouse de parc), aucun débroussaillage n'est à prévoir. En revanche, s'agissant de la pointe sud de cette même parcelle, des opérations de débroussaillage sont nécessaire et concerneront une végétation banale pauvre en espèces (ronces principalement).</p> <p>En outre, une clôture végétale est prévue sur cette parcelle sur une longueur de 108 m environ.</p>

N° parcelle	Surface (en m ²)	Aménagements prévus, surface représentée et habitats naturels concernés
70	56 575 m ² dont 11 000 m ² inscrit dans le périmètre d'étude	<p>La parcelle est directement concernée par l'implantation des flots suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ flots 17, 28 et 31 de type D (264,30 m²) soit au total 792,9 m², ▪ flots 18, 30 et 33 de type B (193,65 m²) soit au total 580,95 m², ▪ flot 32 de type A (133,10 m²), ▪ flot 29 de type E (188,48 m²). <p>et également :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ deux emplacements poubelles (45 m²) soit au total 90 m², ▪ le parking P 2 de 2 145 m² dont environ 1 930 m² sur cette parcelle, <p>Au total, les aménagements projetés représentent une surface de 3 715,43 m² soit 33,7 % de la surface de la parcelle concernée par le projet.</p> <p>En revanche, des replantations sont prévues sur cette parcelle sur une surface équivalente à 2 870 m² environ. En outre, une clôture végétale est prévue sur une longueur de 175 m environ.</p> <p>Aucune opération de défrichement, ni de débroussaillage n'est à prévoir sur cette parcelle en raison de son occupation du sol actuelle (cultures).</p>
69	4 950 m ²	<p>La parcelle est concernée par l'implantation des flots suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ flot 26 de type B représentant une surface de 193,65 m², ▪ flot 27 de type C d'une surface de 202,23 m². <p>Au total, les aménagements projetés représentent une surface de 395,88 m² soit environ 8 % de la surface de la parcelle.</p> <p>Les milieux naturels concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ saussaie marécageuse, ▪ bois marécageux d'aulnes, ▪ bois de tremble. <p>Des opérations de débroussaillage seront nécessaires à proximité immédiate des flots et concerneront des espèces banales (ronces, ortie...) ou à tendance hygrophile (pulcaire dysentérique, épilobe hirsute...).</p>
68	4 482 dont 600 m ² inscrit dans le périmètre d'étude	<p>Aucun défrichement n'est prévu sur cette parcelle. En revanche, une clôture végétale est prévue sur une longueur de 50 m environ.</p>
33	7 358 m ²	<p>Aucun aménagement spécifique n'est prévu sur cette parcelle. Néanmoins, une clôture végétale est prévue en limite du site sur une longueur de 100 m environ.</p> <p>On notera la préservation de la bande d'espace boisé classé en bordure de la RD 13 (20 m de profondeur) représentant une surface de 3 500 m².</p>

N° parcelle	Surface (en m ²)	Aménagements prévus, surface représentée et habitats naturels concernés
283	1 631 m ²	La parcelle est concernée par la construction d'un local entretien, réserve et vélos de 203,59 m ² soit 12,48 % de la surface totale de la parcelle. Cette implantation concerne des terrains en friche et plus particulièrement l'abattage de trois arbres (Chênes pédonculés). Aucune opération de débroussaillage n'est nécessaire à proximité immédiate.
282	4 562 m ²	La parcelle n'est concernée par aucun aménagement spécifique. En revanche, une clôture végétale est prévue en limite ouest sur une longueur de 40 m environ. Des opérations de débroussaillage ponctuelles sont susceptibles d'être effectuées lors de l'implantation de la clôture végétale.
281	4 459 m ²	La parcelle n'est concernée par aucun aménagement spécifique. En revanche, une clôture végétale est prévue sur une longueur de 125 m. Sur cette parcelle se distinguent : <ul style="list-style-type: none"> ▪ des bois de chênes pédonculés et de bouleaux à châtaigniers, ▪ des plantations de conifères, ▪ d'autres bois caducifoliés. Quelques interventions ponctuelles de débroussaillage sont susceptibles d'être menées sur cette parcelle concernant principalement l'enlèvement de ronce et de chèvrefeuille lors de l'implantation de la clôture végétale.
278	20 609 m ²	La parcelle n'est concernée par aucun aménagement spécifique. En revanche, une clôture végétale est prévue sur une longueur de 235 m. Sur cette parcelle, se distinguent : <ul style="list-style-type: none"> ▪ des bois de chênes pédonculés et de bouleaux à faciès dégradé, ▪ des bois de chênes pédonculés et de bouleaux à châtaigniers, ▪ landes sèches à faciès dégradé. Des opérations de débroussaillage ponctuelles sont susceptibles d'être effectuées lors de l'implantation de la clôture végétale.

N° parcelle	Surface (en m ²)	Aménagements prévus, surface représentée et habitats naturels concernés
288	10 140 m ²	<p>La parcelle est concernée par la réalisation du parking P 1 et des cheminements liés depuis l'accès principal représentant une surface approximative de 1 000 m² pour une surface globale de 2 845 m². Un local à poubelles est également prévu sur une surface de 45 m². Au total, les travaux d'aménagement représentent une surface de 1 045 m² sur cette parcelle soit 14,7 % de sa surface.</p> <p>Par ailleurs, une clôture végétale est prévue sur une longueur de 30 m environ.</p> <p>Les habitats naturels concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ bois de chênes pédonculés et de bouleaux, ▪ bois de chênes pédonculés et de bouleaux à faciès dégradé. <p>Compte tenu de la conformation du sous-bois sur cette parcelle (sous-bois clair), les aménagements n'engendreront pas d'opération de débroussaillage spécifique.</p>
289	23 363 m ²	<p>La parcelle est concernée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'aménagement du parking P 1 et des cheminements connexes sur 1 630 m² environ (surface totale de 2 845 m²) soit 6,9 % environ de la surface totale de la parcelle, ▪ la réalisation d'une clôture végétale sur une longueur de 180 m environ. <p>Les habitats naturels concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ bois de chênes pédonculés et de bouleaux, ▪ bois de chênes pédonculés et de bouleaux à faciès dégradé. <p>On soulignera que l'aménagement des parkings sur le site sera réalisé de manière à préserver le maximum d'arbres. De même, les terrassements seront réalisés au plus près du terrain naturel. Des opérations de débroussaillage ponctuelles sont susceptibles d'être effectuées lors de l'implantation de la clôture végétale.</p>
277	1 233 m ²	<p>Aucun aménagement lourd n'est prévu sur cette parcelle. Elle servira de parc à vélo sur les espaces dégagés.</p> <p>Aucun défrichement n'est de ce fait prévu sur cette parcelle.</p>

RÉGIME FORESTIER

